

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL340

présenté par
M. Mis, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 63, substituer aux mots :

« cet exercice et en vertu »

les mots :

« l'exercice de ces attributions et en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.